



INSTITUT POUR LA JUSTICE

CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ

Entretien avec Jean-Pierre Marini

Résumé

Jean-Pierre Marini est président de l'association Droits et Libertés qui lutte contre toutes les formes d'injustice. A travers son propre témoignage, il analyse les dérives de la justice familiale. Mais au-delà, il s'interroge aussi sur la réalité de l'« État de droit » et sur les origines des dysfonctionnements de la justice.

Décembre 2009

ENTRETIEN

Damien Theillier, membre fondateur de l'Institut pour la Justice (IPJ) : Jean-Pierre Marini, vous êtes président de l'association Droits et libertés, fondée il y a dix ans, pour lutter contre les abus de pouvoir. C'est une association de défense des citoyens. Quels sont les grands axes de votre action ?

Jean-Pierre Marini : Les gens se sentent vraiment très seuls lorsqu'ils ont face à eux une « machinerie » judiciaire ou toute autre institution (une société multinationale par exemple) abusant souvent de sa position de force.

Notre premier axe est donc l'accueil, l'écoute, le conseil et le simple fait de faire connaître l'affaire où se débat notre adhérent souvent pendant des années.

Dans un second temps (c'est notre second axe), nous pouvons éventuellement intervenir comme groupe de pression auprès des autorités compétentes et/ou des médias.

Enfin, c'est notre troisième axe, nous proposons une réflexion sur les dérives et abus des pouvoirs dans nos sociétés réputées « démocratiques » ou « respectueuses des droits ».

Ajoutons enfin (4ème axe) que Droits et libertés considère comme essentiel d'agir en liaison avec d'autres associations comme France Justice ou comme la votre, l'Institut Pour la Justice. Nous sommes favorables à une mutualisation, une forme de réunion de ces nombreuses associations qui agissent dans le même sens partout en France. Pourquoi ne pas organiser un événement national commun annuel comme des « journées de la Justice » ?

IPJ : La justice est souvent accusée de laxisme et de démagogie. Mais la justice peut aussi devenir dictatoriale ou persécutrice pour de nombreux citoyens innocents pris dans un engrenage infernal d'accusations ou d'abus de pouvoir. Pourriez-vous évoquer les cas emblématiques que vous avez rencontrés au sein de votre association ?

Jean-Pierre Marini : Me vient d'abord à l'esprit le cas de notre ami René Frégny. Cet écrivain a été arrêté et mis en garde à vue durant trois jours dans des geôles médiévales et lugubres de l'Evêché à Marseille. Il décrit cela dans son dernier livre « *tu tomberas avec la nuit* » (Denoël). Comme il est innocent, il sera finalement libéré. C'est là qu'il découvre la justice « dictatoriale ou persécutrice » que vous évoquiez. En effet, il est privé d'une partie de ses revenus et soumis à des contrôles aussi inutiles que vexatoires et humiliants dont la Justice a le secret. La Justice se résume en l'occurrence à un juge du Tribunal de Digne. Celui-ci a décidé de frapper fort pour se faire de la publicité sur le dos d'une personnalité connue. Histoire de se faire bien voir de sa hiérarchie...

IPJ : Vous avez écrit un livre, *Les raisons de la colère*, qui doit paraître bientôt. Il y est longuement question de la justice et de ses dysfonctionnements. Quel est le message de votre livre ?

Jean-Pierre Marini : Ce livre est mon propre témoignage qui part des divagations de la justice lesquelles s'inscrivent sur les divagations, beaucoup plus générales, de la société toute entière.

Résumons-nous. Suite à la séparation d'avec ma compagne en 1987, j'ai pendant dix années payé une pension alimentaire et reçu mon fils régulièrement. Le décès de sa mère en 1997 a provoqué une cascade de jugements monstrueux qui m'ont définitivement séparé de mon fils alors âgé de 14 ans. Comme père, j'ai paradoxalement conservé une *autorité parentale* totalement vidée de son sens ceci au mépris des lois et des droits de l'Homme. La justice a agi ainsi sous prétexte que l'adolescent, quelque peu manipulé, ne voulait pas vivre avec son propre père ! Ces jugements ont donc rendu *impossible* tout droit de visite, toute forme d'éducation du père. Ceci au profit du grand père maternel, au passé pourtant peu reluisant. Mon fils a désormais vingt sept ans et nous n'avons plus aucun contact depuis cette époque (1997). Le préjudice majeur que j'ai subi (et *peut être* mon fils aussi...) a toujours été nié par la justice mais aussi par les plus hautes autorités de la république. *Tout va très bien Madame la Marquise !*

La justice est vraiment une institution étonnante pouvant fonctionner selon une logique subversive, chaotique et assez irrationnelle. Ainsi, un président de cour d'appel à Dijon, m'a déclaré froidement tout en m'évinçant en tant que père : « *vous avez juridiquement raison.* »

En 2000, après trois ans sans aucune nouvelle de mon fils, je fus sommé de payer les arriérés de trois années de réputées « pensions alimentaires » au profit du grand-père. Comme je refusais et que je multipliais les recours, je fus saisi sur mon salaire. Je fis la grève et la grève de la faim pour faire valoir mes droits tandis que *Droits & Libertés* se lançait dans trois campagnes successives. Le message concernant l'aspect proprement judiciaire est celui d'une contradiction évidente entre la Déclaration des droits de l'Homme et une *justice au pouvoir absolu de droit divin*.

IPJ : Vous parlez d'autisme, au sujet de la justice. Comme si le système judiciaire n'était plus en prise avec le réel. A quoi attribuez-vous cet aveuglement ?

Jean-Pierre Marini : La Justice ce sont des femmes et des hommes d'autorité dans une société qui est un véritable monde de l'autorité à l'état brut. Dans cette société, vouée à l'égoïsme infantile, la prise en compte de l'*Autre* et du réel semble être sérieusement menacée. Pour revenir au système judiciaire, un jour j'interpellais un juge sur le fait que les gens de sa profession « se prenaient pour Dieu ». Il m'a répondu : « ne vous y trompez pas, nous sommes ici *uniquement* pour le pouvoir » (sic).

Voilà qui fait froid dans le dos. Bien sûr cet aveu brut est souvent présenté habituellement sous un *rideau de fumée* constitué soit d'une apparence juridique (quelque peu distordue) ou alors de discours humanitaristes (voire redresseurs de torts) sans aucun rapport avec le réel.

Je regardais avec intérêt un documentaire à la télévision sur le Danemark où les gens « se sentent heureux » (ce n'est pas le cas en France). Il m'a semblé que les Danois avaient une aptitude au dialogue, à l'arrangement de bon sens. En France, l'expérience que tous nos adhérents nous rapportent de la justice (ou d'autres institutions) c'est bien une absence totale d'écoute. Un avocat, adhérent à notre association, me rapportait que les avocats voyaient leur travail réduit à néant puisque certains juges ne prenaient même plus la peine de discuter leurs arguments.... Le déni semble être la principale réponse offerte par les Hommes de pouvoir dans cette société...

IPJ : Pensez-vous qu'il y a une volonté, de la part de certains magistrats, de réinventer la société ? Quelle idéologie sous-tend, selon vous, ces magistrats ?

Jean-Pierre Marini : En lisant les ordonnances qui m'ont frappé (et que l'on peut consulter sur notre site) c'est particulièrement évident.

Je suis historien de formation. Je peux vous dire que la grande nouveauté de notre époque est dans le fait que ce sont les élites (juges, hauts responsables politiques ou médiatiques) qui subvertissent la société, renversent les valeurs, bafouent le bon sens le plus élémentaire. Ceci au nom de l'idéologie à laquelle vous faites allusion.

Il y a deux poids et deux mesures. D'abord les gens « moyens » qui manifestement n'intéressent pas beaucoup. Ils provoquent même un franc agacement lorsqu'ils font du bruit ou protestent. Lorsqu'ils commencent à tirer des conclusions sur ce système judiciaire ils deviennent des gens à écraser *systématiquement* dans les ordonnances judiciaires. Les juges idéologues n'aiment guère des associations comme les nôtres.

Et puis il y a tout ce qui est en marge, « différent », hors la loi qui suscite une passion, une compassion, voire « une volonté d'aide » difficilement compatible avec la mission d'établir de vraies responsabilités et de justes punitions. Par « justes punitions » j'entends des punitions proportionnelles à la gravité des actes. Si les actes sont graves, la peine doit être très sévère et la victime « protégée ».

Cette idéologie se retrouve dans le communautarisme et une forme de « discrimination positive » qui fait qu'il existe un « droit élastique », variable pour chaque « communauté » ou même chaque individu. Les criminels sont considérés comme une « communauté qui n'a pas eu de chance. »

IPJ : Que pensez-vous de l'idée d'une plus grande responsabilisation des juges, sous la forme de sanctions qui seraient prises à leur encontre pour fautes graves ?

Jean-Pierre Marini : Le texte de notre 3^{ème} pétition nationale est le suivant :

« Selon l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, *tout agent public doit rendre compte de son administration à la société*. Comme tout agent public, les juges doivent donc rendre des comptes et ne peuvent rester tout puissants dans le cadre d'un Etat de droit. »

Rendre des comptes, c'est évidemment pouvoir être sanctionné. Cela dit je suis sceptique sur une telle réforme dans le cadre du système actuel qui me semble bloqué. Le cas du juge Burgaud (affaire d'Outreau) qui n'a eu presque aucune sanction est révélateur. D'où la nécessaire union de nos forces pour nous donner plus de moyens pour faire bouger une telle inertie.

IPJ : **L'affaire d'Outreau a marqué un véritable tournant dans l'histoire de notre justice. Enfin, la France prenait conscience de l'inertie de la justice et de sa capacité de nuisance pour le citoyen innocent. Pensez-vous que la prise de conscience soit durable ?**

Jean-Pierre Marini : En mars 2009 j'ai eu l'occasion de faire connaissance d'Alain MARECAUX, « l'huissier de l'affaire d'Outreau ». Il continue aujourd'hui même à vivre les conséquences dévastatrices de cette affaire dans sa propre vie. Ceci dans l'indifférence quasi générale.

Aussi je crois qu'il ne faut pas exagérer le « tournant dans l'histoire de notre justice » constitué par l'affaire d'Outreau. Il y avait eu avant l'affaire Emile LOUIS, l'enquête trouble des « disparus de l'Yonne »... Il y a eu depuis le déni de l'innocence de Guillaume SEZNEC (2006) et d'autres drames qui montraient l'inefficacité voir l'iniquité d'un système judiciaire où les magistrats sont avant tout là « pour le pouvoir » et non pour le service du droit et de l'équité.

Dès que les projecteurs se sont braqués sur autre chose (la « crise » ou « la grippe A » par exemple) le problème « a disparu » du point de vue médiatique et reste donc non réglé. Notre système politique est constitué essentiellement de l'empilement sans fin, de règles et de lois, de l'accumulation des dettes et des problèmes non réglés.

Les Français savent que leur Justice est injuste mais je suis convaincu de 2 choses :

1. Ils ne savent pas à quel point et ils n'imaginent pas l'étendue des dégâts.
2. Tant que la Justice ne les a point frappés, ils restent plutôt indifférents.

De plus la justice est un problème complexe, technique donc peu médiatique. Par conséquent la solution (électoralement risquée) est toujours reportée aux calendes grecques.

Voilà pourquoi un immense travail de persuasion et d'explication attend nos associations.

Adresse de l'association Droits et Libertés

Chez Jean-Pierre MARINI

28 rue Sophie Germain

26000 VALENCE

Tel. : 06 28 17 99 63

Courriel : marini.jp@orange.fr

Site Internet : <http://droitslibertes.free.fr>